



Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 avril 2021

n° 052-21

Objet : *RS - Attribution du marché pour les travaux de renouvellement d'un double réseau d'eau potable, du chemin des Culées au réservoir de Villeneuve, sur les communes de Cognin et Saint-Cassin*

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 avril 2021

délibération n° 052-21

objet **RS - Attribution du marché pour les travaux de renouvellement d'un double réseau d'eau potable, du chemin des Culées au réservoir de Villeneuve, sur les communes de Cognin et Saint-Cassin**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation a été lancée pour les travaux de renouvellement d'un double réseau d'eau potable, du chemin des Culées au réservoir de Villeneuve, sur les communes de Cognin et Saint-Cassin.

En effet, l'analyse multicritère du réseau d'eau potable a mis en évidence la nécessité de rénover le réseau d'eau potable de refoulement de l'unité de distribution (UDI) de La Désertaz à Saint-Cassin et le réseau d'eau potable de la distribution de l'UDI de Villeneuve à Cognin. La conduite de refoulement de l'UDI de La Désertaz, de diamètre 100 mm, en fonte grise et acier, et la conduite de distribution de l'UDI de Villeneuve, de diamètre 150 mm, posées en 1960 en fouille commune, sont vétustes.

Le projet intègre tous les travaux situés sur les communes de Cognin et Saint-Cassin :

- depuis le chemin des Culées au réservoir de Villeneuve sur Cognin, en passant par Saint-Cassin, le réseau de Villeneuve sera renouvelé en fonte ductile 150 mm sur 700 mètres,
- le réseau de La Désertaz sera renouvelé en fouille commune avec le réseau de Villeneuve, en fonte ductile 100 mm, sur 600 mètres,
- l'antenne du réseau de La Désertaz au hameau de La Violette à Cognin sera renouvelé en fonte ductile 60 mm sur 135 mètres,
- à cette occasion, les branchements existants en plomb seront réhabilités sous le domaine public, et les bornes compteurs mises en limite de propriété, en domaine privé.

La consultation a été lancée le 8 février 2021.

Le marché est composé d'un seul lot. Deux groupements d'entreprises ont remis une offre.

Les offres ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix des prestations : 45 %,
- valeur technique : 55 %.

La commission d'appel d'offres du 31 mars 2021 a émis un avis favorable à l'offre du groupement SAS Spie Batignolles Blondet / SAS Spie Batignolles Favier, d'un montant de 287 687,14 € HT selon le détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires.

Un dossier de demande d'aide a été adressé à l'Agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projets « Rebond eau biodiversité climat », une subvention étant escomptée à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 31 mars 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le marché de travaux de renouvellement d'un double réseau d'eau potable, du chemin des Culées au réservoir de Villeneuve, sur les communes de Cognin et Saint-Cassin, au groupement d'entreprises SAS Spie Batignolles Blondet / SAS Spie Batignolles Favier, pour un montant de 287 687,14 € HT selon le détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 052-21

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché pour les travaux de renouvellement d'un double réseau d'eau potable, du chemin des Culées au réservoir de Villeneuve, sur les communes de Cognin et Saint-Cassin

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25180H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25180H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au